

#### COORDONNÉES / ADRESSE DE FACTURATION

#### ADRESSE DE LIVRAISON (si différente)

Société  Collectivité  CE  Association

Amicale  Particulier  Autres

(Précisez).....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Nom du contact : .....

Prénom du contact : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Raison sociale : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Je renonce à mon droit de rétractation. \*

**En cochant cette case, je reconnais avoir été informé(e) de mon droit de rétractation de 14 jours conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation. Je renonce expressément à ce droit pour la commande suivante. La renonciation à ce droit permettra la livraison anticipée de la commande.**

**Je souhaite retirer mes chèques le :**  
...../...../.....

Évènement URSAFF	Montant / Bénéficiaire*	Noms des bénéficiaires *	Coupages	Prix
			<b>Montant total de la commande</b>	

Je souhaite que mes chèques soient destinés aux adhérents d'une Union Commerciale.

Merci d'indiquer laquelle : .....

Je souhaite que mes chèques soient destinés à ma collectivité. (Choix obligatoire pour les collectivités publiques)

Caux Seine aggro  Municipalité, précisez laquelle : .....

Personnalisez la mention « Offert par » : .....

#### RÈGLEMENT (à joindre impérativement au Bon De Commande)

**Virement bancaire** (RIB ci-dessous)

**IBAN : FR76 1450 6054 3072 8538 6752 888**

**BIC : AGRIFRPP845**

**Mandat administratif.**

*(Merci d'adresser le Bon de Commande à [acheter@cauxseine.fr](mailto:acheter@cauxseine.fr).)*

#### BON POUR COMMANDE

Fait à : .....

Le : ...../...../.....

#### Cachet et Signature obligatoires

#### BON DE COMMANDE À RENVoyer :

**E-mail :** scannez et retournez le bon de commande accompagné du justificatif de virement à : [acheter@cauxseine.fr](mailto:acheter@cauxseine.fr)

*Par la signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (ci-jointes) et les accepter sans réserve ainsi que des restrictions d'utilisation par événement URSAF (ci-jointes)*

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

**I - OBJET** Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

**II - COMMANDE** La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial.

**III - LIVRAISON** La commande des Chèques pourra être récupérée par le demandeur au siège de Caux Seine développement ou livré selon les modalités indiquées dans le présent bon de commande. Les délais de fabrication sont donnés à titre indicatif. En cas de dépassement du délai de fabrication indicatif, l'annulation de la commande ne peut intervenir qu'après une mise en demeure du client, adressée par lettre recommandée et écoulement sans expédition de la marchandise d'un délai de 15 jours par le client après réception de cette mise en demeure.

**IV - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT** Le montant des chèques est défini par le demandeur et le prix est celui indiqué dans le bon de commande. Le montant minimum du chèque est égal à 10 euros. - Modalités de paiement bancaire : le règlement de la commande s'effectue soit par paiement par carte, soit par mandat administratif, soit par virement au moment de la réception des chèques par le client. Les factures sont payées au comptant. - Remboursement : les Chèques ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. La mise en production se fera à réception d'un justificatif de paiement.

**V - RESERVE DE PROPRIETE** Les Produits resteront la propriété de Caux Seine développement jusqu'au paiement intégral de leur prix.

**VI - OBLIGATIONS DE CAUX SEINE DEVELOPPEMENT :** Caux Seine développement s'engage à assurer la production et la fourniture des Chèques. Caux Seine développement s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant les Chèques. En toute hypothèse, le refus par un des magasins ou toute autre défaillance dudit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de Caux Seine développement.

**VII - PERTE OU VOL** Caux Seine développement ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement.

**VIII - DONNEES PERSONNELLES** Les informations saisies sont destinées à Caux Seine développement. Leur traitement a une finalité commerciale. Le renseignement des informations est indispensable à la gestion de la commande du Client. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à Caux Seine développement.

**VIII - TRIBUNAUX COMPETENTS** Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français. Tout litige intervenant à l'occasion de l'exécution des CGU ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions fera l'objet d'une recherche d'un accord amiable. A défaut, tout litige relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce du Havre.

## CONDITIONS URSSAF

**Le plafond 2024 s'élève à 193 € par événement, par bénéficiaire et par an**

Conditions d'exonération des chèques cadeaux attribués par les entreprises à leurs salariés fixées par la circulaire ACOSS n°2011-000024 et la réglementation fiscale

### Événements URSSAF

**Fête des Mères**

*(Le salarié doit être parent)*

**Fête des Pères**

*(Le salarié doit être parent)*

**Naissance**

*(Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile)*

**Adoption**

*(Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile)*

**Mariage / PACS**

*(Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile)*

**Départ à la retraite**

*(Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile)*

**Rentrée scolaire**

*(Pour les salariés ayant des enfants de moins de 26 ans dans l'année d'attribution des bons d'achat sous réserve de justificatif de scolarité)*

**Noël**

*(Tous les salariés sont concernés)*

**Noël des enfants**

*(Jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile)*

**Sainte Catherine**

*(Pour les salariées célibataires ayant 25 ans dans l'année civile)*

**Saint Nicolas**

*(Pour les salariés célibataires ayant 30 ans dans l'année civile)*

### ACHETER SUR CAUX SEINE

Maison des Entreprises

7 rue des Terrasses 76330 Port-Jérôme-sur-Seine

02.32.84.40.32 – [acheter@cauxseine.fr](mailto:acheter@cauxseine.fr)